



S'KRÜTTBLÄTT

FEUILLE D'INFORMATIONS RAPIDES

N°1 / 130 / 2014

le 10 février 2014

La Chorale invite Patrick BREITEL, alias « Albert de la Vallée de Munster »

Lors de la traditionnelle cérémonie des Vœux de la Commune, j'avais insisté sur l'importance de se rassembler, de se rencontrer et de partager, surtout en ces temps difficiles que nous traversons, de manque, de ras-le-bol général, voire de peur.

J'avais cité en exemples les retrouvailles organisées au niveau de la commune à l'intention de tous les habitants, qui répondent à la volonté de promouvoir le vivre ensemble ; mais aussi nos associations locales qui poursuivent des objectifs similaires, d'ouverture à l'autre, de contact et de convivialité dans leur fonctionnement interne et à travers les manifestations qu'elles proposent à l'intention d'un large public.

Ce besoin de créer des liens et de vivre dans une société plus conviviale et plus solidaire, la Chorale Sainte Cécile l'illustre, à son tour, en proposant l'organisation d'une soirée de divertissement musical et de chants, à laquelle, elle nous invite

**le samedi 8 mars prochain à 20H00
dans la Salle des Fêtes de Riedwihr.**

C'est « Albert de la Vallée de Munster » qui animera cette soirée, avec le talent qu'on lui sait et avec la participation de la Chorale de Riedwihr. Patrick BREITEL sera accompagné de Pascal LACOM, virtuose de l'accordéon et humoriste bien connu dans la région.

Notez-vous d'ores et déjà ce rendez-vous exceptionnel et venez nombreux. Prix des entrées : 10,00 €. Réservation possible auprès des choristes.

Le Maire

Bernard DIRNINGER

Les principales décisions du Conseil Municipal dans sa séance du 4 février 2014 et informations diverses

• *Urbanisme :*

La déclaration préalable à la création de fenêtres de toit (2 côté Nord et 1 côté Sud) et à la couverture de terrasse en charpente couleur bois et vitres transparentes à la maison du 1 rue de Wickerschwih, présentée par M. Hubert FLEITH, est transmise à la Direction Départementale des Territoires pour instruction. Il en est de même de la déclaration préalable aux ravalements de façades sur isolation extérieure et habillage des planches de rives à la maison du 26 Grand-rue, présentée par Mme Stéphanie ROSENFELDER-DAVID, ainsi que de la demande de permis de construire un abri permettant de stocker des engins agricoles sur le terrain section 13 parcelle 10, rue des Vosges, présentée par M. Etienne JEHL.

• *Consultation en vue du recalage du périmètre du site Natura 2000 :*

Au vu de la note sur la procédure de calage des périmètres, des cartes de localisation des secteurs par rapport aux sites Natura 2000 et des propositions de recalage du périmètre du site sur le territoire de la commune, le Conseil municipal a donné un avis favorable.

• *Réforme des rythmes scolaires au RPI :*

Le Conseil d'École du RPI du 17 octobre 2013 a mis en place une commission tripartite « Rythmes scolaires » qui a associé des représentants des communes, des enseignants et des parents d'élèves élus. Elle a élaboré un questionnaire sur les rythmes scolaires à l'intention de tous les parents d'élèves du RPI et, le 9 décembre 2013, a validé les résultats de l'enquête, à savoir :

- Raccourcissement de la journée en fin d'après midi
- Cours le mercredi matin
- TAP (temps d'activités péri-éducatives), les lundi, mardi, jeudi et vendredi, soit quatre fois une heure

Pour sa part, la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun qui rappelle que si les TAP ne sont pas obligatoires, leur gestion pourrait néanmoins être confiée aux structures périscolaires en coordination avec les communes et leur tissu associatif. Le Conseil municipal a validé les nouveaux horaires s'appliquant à l'école élémentaire de Riedwih, qui tiennent compte du raccourcissement de la journée de classe de 45 minutes le soir, avec cours le mercredi matin, pour la rentrée scolaire 2014/2015, soit :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
 - matin 8H00/11H30
 - après midi 13H55/15H40
- Mercredi : matin 8H00/11H00

- ***Contribution communale 2014 au Syndicat Mixte des Gardes-champêtres Intercommunaux :***

Vu la nouvelle clef de répartition des participations communales, la contribution de Riedwihr pour 2014 s'élève à 1 081,71 €, soit une augmentation de 1,5% par rapport à 2013.

- ***Comptes rendus de diverses réunions par le Maire :***

- le 12 décembre 2013, réunion du Conseil de Fabrique
- le 12 décembre 2013, réunion du Conseil de Communauté du Pays du Ried Brun : -les tarifs 2014 des services sont passés en revue, aucune augmentation du prix des services Eau Potable, Élimination déchets (collecte Ordures ménagères, déchetterie), Eaux Usées.
- Le 6 janvier 2014, réunion d'information de l'Association des Maires et Adjoints aux Maires du Canton d'Andolsheim : découpage cantonal, devenir de l'AMACA suite à la disparition du Canton d'Andolsheim
- Le 8 janvier 2014, entretien en mairie avec l'interlocuteur GrDF de la commune : annonce d'un projet de modernisation du système de comptage du gaz naturel pour améliorer la qualité de service, développer la maîtrise de la demande et optimiser le réseau. Un projet de convention sera adressé à la commune.
- Le 28 janvier 2014, réunion du Comité syndical du SCOT : -approbation du compte administratif 2013 et du budget 2014 ; -baisse de la contribution financière des communes ou intercommunalités de 0,35 € par habitant et par hectare à 0,15 €.
- Le 29 janvier 2014, réunion de l'Association foncière

- ***Bilan Brigade Verte du 1^{er} septembre au 31 octobre 2013***

- ***Recensement de la population :***

L'INSEE signale que la population totale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014 s'élève à 404 habitants à Riedwihr.

- ***Planning 2014 du radar pédagogique mis à la disposition des communes membres (désistement de Bischwihr et de Wickerswihr) par la CCPRB :***

À Riedwihr, du 25 mars au 22 avril et du 9 septembre au 6 octobre 2014.

- ***Giratoire à l'intersection des RD 4 et RD 45 à Wickerswihr :***

Les maires de Riedwihr et de Wickerswihr ont adressé une lettre cosignée au Président du Conseil Général, par laquelle ils sollicitent la création d'un rond point à Wickerswihr, après la récente mise en service de celui de Weckolsheim ; des assurances verbales ont été données, quant à la réalisation de ce giratoire au cours de la présente année.

- ***Résultat définitif de la quête au profit du Comité départemental de la Ligue contre le Cancer :***

Il s'élève en 2013 à 2 223 €. Le Conseil municipal tient à remercier les donateurs et les fidèles « quêteuses », Mmes Jacqueline ULSAS et Paulette UTARD.

- **Grands anniversaires :**

La Municipalité a eu le plaisir de présenter ses vœux et ceux de la population à M. Xavier LOBERGER, à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire (le 30 décembre 1933), ainsi qu'à M. Pierre BURDLOFF, à l'occasion de son 85^{ème} anniversaire (le 23 janvier 1929).

- **État civil de l'année 2013**

- **Naissances :**

- ✓ . 7 mars, Olga de GRZELCZYK Thomas et Agnieszka
- ✓ . 19 mars, Natéo de VONARX Benoît et HASSENBOEHLER Esther
- ✓ . 13 avril, Thibaut de SPOHR Grégory et HENNY Valérie
- ✓ . 6 juillet, Eva de BARBARA Mickaël et SAUVION Mélanie
- ✓ . 22 août, Léo de SCHMIDT David et LABRE Céline
- ✓ . 10 septembre, Anaïs de STOECKLIN Davy et PAFFENHOFF Céline
- ✓ . 14 septembre, Tom de UTARD Serge et HARTMANN Céline
- ✓ . 8 octobre, Luca et Hugo de PERRIN Christophe et VONARX Jennifer
- ✓ . 22 novembre, Janice de BARSCH Cédric et GOÏTO Anna

- **Mariage :**

- ✓ . 7 septembre, ULSAS Marie et RESZKA Sabrina

- **Décès :**

- ✓ . 5 mai, René Joseph HAUMESSER
- ✓ . 16 mai, Jeanne Marthe DIRNINGER, née SCHWIN
- ✓ . 18 juillet, Abbé Georges WENGLER

**La carte nationale d'identité est valide 15 ans
à compter du 1^{er} janvier 2014**

À compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- ✓ Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- ✓ Les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

300 € maximum pour les paiements en espèces au comptable public

La loi de finance rectificative pour 2013 a abaissé de 3 000 € à 300 € le plafond du paiement en liquide (billets et pièces) de l'ensemble des créances émises par l'État et les autres personnes morales de droit public, dont les recettes sont encaissées par un comptable public.

Cela concerne les impositions de toute nature, les recettes recouvrées par arrêtés, états, rôles, avis de mise en recouvrement, titres de perception ou de recettes délivrés par l'État, les collectivités locales, les établissements publics.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2014, le contribuable ne pourra plus payer en espèces les règlements concernant notamment les impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation), les taxes, redevances et titres encaissés par le comptable (ordures ménagères, assainissement, eau...), dès lors qu'ils dépassent 300 €.

Communiqué de l'Amicale des Donneurs de Sang de Jepsheim-Riedwihr

Record battu !

La collecte organisée à Jepsheim le 19.12.2013, a permis d'accueillir 105 donneurs de sang ; le résultat a été à la hauteur des espérances, puisque le nombre des 100 donneurs, habituellement accueillis à la collecte de Noël, a donc été dépassé !

Les membres de l'Amicale des Donneurs de Sang de Jepsheim-Riedwihr ont concentré tous leurs efforts pour faire venir un maximum de gens et faire de cette collecte, une collecte réussie : banderoles informatives, tracts distribués dans les boîtes aux lettres, articles dans les journaux locaux, etc... Et pour clore cette année du 30^{ème} anniversaire de l'Amicale, tous les donneurs se sont vus remettre un petit cadeau et se sont retrouvés autour d'un bon repas festif, apprécié de tous.

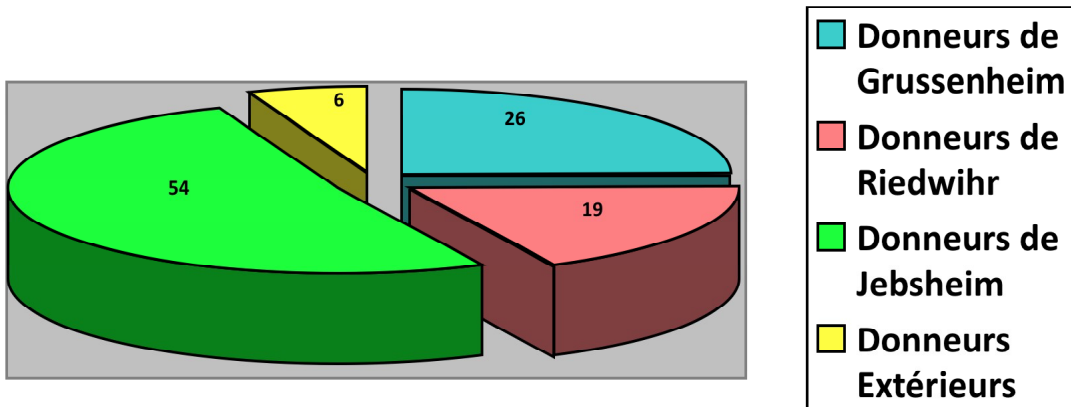
Les membres de l'Amicale tiennent à renouveler leurs remerciements, à tous les donneurs qui sont venus tendre leur bras pour offrir leur sang.

Par la même occasion, ils remercient toutes les personnes qui leur ont réservé un bon accueil lors de la vente des calendriers : c'est en effet, grâce à ces dons, que l'Amicale peut se permettre d'animer les collectes de manière aussi conviviale.

Un grand Merci à tous et tous nos vœux pour l'année 2014.

Espérons simplement que les collectes de l'année à venir seront également une réussite, du moins nous travaillerons dans ce sens !

**Répartition des donateurs :
collecte du 19/12/2013**



DECHETTERIE

TARIFICATIONS DIVERSES

- Artisans, commerçants et exploitants agricoles :
14 € HT/m³
- Dépôts de gravats :
9,40 € HT/m³
- Particuliers extérieurs :
15,24 € HT/dépôt

FONCTIONNEMENT DECHETTERIE

Une redevance de 15,76 € HT/an/habitant sera perçue au titre de ce service pour le fonctionnement de la déchetterie intersyndicale.

LOCATION DE L'ESPACE RIED BRUN

SALLE DE SPECTACLE Y COMPRIS HALL MODULAIRE - TARIF DU 01/09/2013 AU 01/09/2014

		Prix/manifestation	Prix/manifestation supplémentaire (par jour consécutif)
Pays du Ried Brun	Associations, particuliers	380 €	228 €
	Entreprises	680 €	408 €
Hors Pays du Ried Brun	Associations, particuliers	720 €	432 €
	Entreprises	980 €	588 €

CONDITIONS DE LOCATION

En cas de location payante ou gratuite (1 par commune et par an) :

- Prix de la location + 8 heures de mise à disposition du régisseur technique
- 25 €/heure au-delà de la 8^{ème} heure de mise à disposition du régisseur technique

HALL MODULAIRE EXCLUSIVEMENT

- Associations, entreprises ou particuliers du Pays du Ried Brun
170 € par jour (102 € par jour supplémentaire)
- Associations, entreprises ou particuliers hors Pays du Ried Brun
200 € par jour (120 € par jour supplémentaire)

TARIFS APPLICABLES A L'ESPACE RIED BRUN (DU 01/09/2013 AU 01/09/2014)

- Tarif adulte : 11 €
- Tarif réduit : 9 €
(personne à mobilité réduite, groupe à partir de 10 personnes, demandeurs d'emploi, carte CEZAM)
- Pass culturel comprenant 8 spectacles : 56 €
- Tarif jeune (- 18 ans) : 7 €
- Tarif scolaire : 3,50 €

TARIFS DES ENTREES CINEMA

- Tarif adultes : 4 €
- Tarif enfant de moins de 14 ans : 3 €



Communauté de Communes
Pays du Ried Brun

TARIFS DES SERVICES 2014

EAU

PRIX DE L'EAU A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014

- Tranche de 0 à 250 m³/semestre..... 0.83 € HT/m³
- Tranche de 250 à 500 m³/semestre..... 0.69 € HT/m³
- Tranche de + de 500m³/semestre..... 0.67 € HT/m³

PRIX LOCATION COMPTEUR ET ENTRETIEN DU BRANCHEMENT

- Compteur 15 mm..... 25.96 € HT/an
- Compteur 20 mm..... 29.98 € HT/an
- Compteur 25 mm..... 33.78 € HT/an
- Compteur 30 mm..... 39.80 € HT/an

REDEVANCE A VERSER A L'AGENCE DE L'EAU A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014

	Redevance pollution domestique en € HT/m ³	Redevance modernisation des réseaux en € HT/m ³
BISCHWIHR	0.407	0.274
FORTSCHWIHR	0.407	0.274
GRUSSENHEIM	0.407	0.274
HOLTZWIHR	0.407	0.274
MUNTZENHEIM	0.407	0.274
RIEDWIHR	0.407	0.274
WICKERSCHWIHR	0.407	0.274

ASSAINISSEMENT

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014

> REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- BISCHWIHR..... 0,82 € HT/m³
- MUNTZENHEIM..... 0,75 € HT/m³
- GRUSSENHEIM..... 0,82 € HT/m³
- FORTSCHWIHR..... 1,58 € HT/m³
- HOLTZWIHR, RIEDWIHR, WICKERSCHWIHR..... 1,35 € HT/m³
- Le prix du m³ est doublé pour les foyers raccordables qui ne sont pas raccordés dans le délai réglementaire de 2 ans, après réception des travaux de mise en place de l'assainissement collectif.

> REDEVANCES NON COLLECTIVES

- BISCHWIHR..... 0,41 € HT/m³

> FORFAIT DE 50 M3/AN/PERSONNE DANS TOUTES LES COMMUNES POUR :

- Foyers non raccordés au réseau d'eau potable
- Exploitants agricoles (petits et gros éleveurs)
- Foyers non raccordables au réseau d'eaux usées

PART FIXE ASSAINISSEMENT/AN (SAUF MAISONS INHABITEES)

- MUNTZENHEIM..... 40,00 € HT
- BISCHWIHR..... 50,00 € HT
- GRUSSENHEIM..... 60,00 € HT
- HOLTZWIHR, RIEDWIHR, WICKERSCHWIHR et FORTSCHWIHR
 - * Appartement faisant partie d'un collectif avec compteur non individualisé et personne seule..... 60 € HT
 - * Entreprises, bâtiments communaux et foyer supérieur ou égal à deux personnes..... 108 € HT

PARTICIPATION POUR FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La PFAC (Participation pour Financement de l'Assainissement Collectif) pour 2014 :

- Propriétaires d'immeubles neufs, réalisés postérieurement à la mise en service du réseau (maison individuelle, accolée ou en bande) : **1 500 €/immeuble**
- Propriétaires d'immeubles existants, déjà raccordés au réseau de collecte des eaux usées lorsqu'ils réalisent des travaux d'extensions, d'aménagements intérieurs : **750 €/immeuble**
- Propriétaires d'immeubles existants non raccordé au réseau public lorsque le raccordement à un nouveau réseau est réalisé : **1 000 €/immeuble**
- Propriétaires d'immeubles collectifs qui comprennent plusieurs logements :
 - * 1 500 € pour le 1^{er} logement
 - * 750 € par logement supplémentaire

ORDURES MENAGERES

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

La redevance comprend la location de la poubelle et la collecte des ordures ménagères.

> Poubelle principale/an

Récipients	Tarifs (en € TTC)
35 L	55,16
50 L	63,44
80 L	81,26
120 L	102,08
240 L	165,68
660 L	477,32

> Poubelle supplémentaire/an

Récipients	Tarifs (en € TTC)
35 L	55,16
50 L	63,44
80 L	81,26
120 L	102,08
240 L	96,94
660 L	288,64